

**ARRETE MUNICIPAL**  
**FERMETURE ROUTE DU SEY**

**VU** le Code de la Route 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties, et notamment son article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,  
**VU** l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière,  
**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,  
**VU** la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux sec sur la commune de SEYTROUX

**Considérant** les travaux d'enfouissement des réseaux sec (électricité, téléphone, fibre, éclairage public et l'électricité moyenne tension en collaboration avec ENEDIS), et l'étroitesse de la route du Sey, il y a lieu de maintenir la fermeture de la route sur la voie communale du Sey (de la place du Sey jusqu'au fond du village). Il sera également interdit de stationner sur la place du Sey. Cette place sera utilisée par l'entreprise pour stocker ces matériaux et les engins.

**A R R Ê T E**

**Article 1 -**

La route communale du Sey sera fermée de 8h00 à 18h00 du lundi matin au vendredi soir ; du lundi 15 juillet 2024 au vendredi 9 août 2024 inclus.

Pour des livraisons avec des camions, prendre contact avec l'entreprise GIROD.

**Article 2 -** La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise GIROD, chargée des travaux.

Fait à Seytroux, le 6 juillet 2024

Le Maire,

MORAND Jean-Claude

